Les membres du jury peuvent recommander ou suggérer des améliorations ou des modifications aux projets proposés (par exemple, en ce qui concerne la teneur des cours ou des travaux de recherche, l'itinéraire, la durée du séjour, etc.).

Classement des candidatures

L'évaluation individuelle (avant la réunion du jury) et collective (lors de la réunion) devrait être rendue par les cotes A, B ou C.

- A = proposition supérieure à la moyenne; candidature fortement recommandée;
- B = proposition satisfaisante; candidature recommandée avec certaines réserves;
- C = proposition médiocre ou non admissible; candidature non recommandée.

Les membres du jury devraient attribuer ces cotes lors de leur examen des candidatures avant la réunion, sur les fiches fournies par l'Ambassade. Le travail collectif lors de la réunion en sera d'autant facilité, lorsqu'il s'agira d'établir les fiches d'évaluation collectives qui, elles seules, seront communiquées à la Direction des relations internationales en matière d'éducation, Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, par l'entremise du Conseil international d'études canadiennes (CIEC).

Juillet 1991